

Membres du Conseil Municipal	
En exercice :	23
Présents :	14
Représentés :	5
Absents :	4
Ayant pris part au vote :	19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 09 décembre, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TESSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Françoise GALEOTE représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

Mme Valérie MARJAC représentée par Régine DE RODAT

M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

M. Pierre MALGOUYRES représenté par M. Pascal PRINGAULT

M. Stéphane SANSAC représenté par Mme Francine TESSIER

Absents :

Mme Sandrine AUBRY

M Yohan ENCAUSSE

Mme Karine MINIC

Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

**APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE EN LED DU TERRAIN DE QUILLES DE
PUECH CAMP ET DES TERRAINS DE TENNIS
EXTERIEURS EN CENTRE VILLE – APPROBATION DU
PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;
- les articles L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux délégations données au Maire ;
- les articles L.2311-1 et suivants relatifs à la préparation et à l'exécution du budget communal ;
- les articles L.1611-2 et suivants relatifs aux subventions ;
- les articles L.2334-32 à L.2334-39 relatifs à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- les articles R.2334-19 à R.2334-35 relatifs aux modalités d'attribution et de gestion de la DETR

Vu l'appel à projets relatif à la DETR 2026 publié par la Préfecture ;

Vu le dispositif d'aides financières du Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA) ;

Considérant que la commune souhaite engager une démarche d'amélioration énergétique sur ses installations sportives ;

Considérant que la rénovation de l'éclairage en LED du terrain de quilles de Puech Camp ainsi que des terrains de tennis extérieurs en centre-ville permettrait d'améliorer le confort d'usage, la sécurité et de réduire la consommation d'énergie ;

Considérant les estimations financières suivantes :

- Terrain de quilles – Puech Camp : 39 000,37 € HT,
- Terrains de tennis extérieurs en centre-ville : 17 212,69 € HT,

Soit un montant total de 56 213,06 € HT ;

Considérant que ces opérations sont éligibles aux dispositifs d'aides du SIEDA et de l'État au titre de la DETR 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement pour permettre le dépôt des demandes de subventions ;

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver** le projet de rénovation de l'éclairage en LEDs
 - o du terrain de quilles de Puech Camp,
 - o des terrains de tennis extérieurs en centre-ville,pour un montant total prévisionnel de 56 213,06 € HT.
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Terrain de quilles – Puech Camp (39 000,37 € HT)
 - Subvention SIEDA (30 %) : 11 700,11 €
 - Subvention Etat - DETR 2026 (25 %) : 9 750,09 €
 - Reste à charge communal : 17 550,17 €
 - o Terrains de tennis – Centre-ville (17 212,69 € HT)
 - Subvention SIEDA (30 %) : 5 163,81 €
 - Subvention Etat - DETR 2026 (25 %) : 4 303,17 €
 - Reste à charge communal : 7 745,71 €
 - o Synthèse globale (56 213,06 € HT)
 - Subvention SIEDA (30 %) : 16 863,92 €
 - Subvention Etat - DETR 2026 (25 %) : 14 053,26 €
 - Reste à charge communal : 25 295,88 €
- **D'autoriser** le Maire à déposer toutes demandes de subventions ;
- **D'autoriser** le Maire à engager toute procédure de consultation nécessaire à la réalisation des travaux ;
- **D'autoriser** le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération ;
- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,

Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : **16 DEC. 2025**
- Sa publication :
 - o Affichée le : **16 DEC. 2025**
 - o Retirée le :